



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 juin 2022

Présents : Magali COLOMBERO, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Christiane RICHIER-PEIRETTI, Monique SEVIKIAN, Véronique PICHON.

Stéphanie CHABOURLIN TREMOULU assiste à la réunion.

Absents excusés : Néant

Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Monique SEVIKIAN

Début de séance : 09h30

- **APPROBATION PV DU 11 AVRIL 2022**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le PV du 11 avril 2022. Il n'y a pas de commentaires, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV.

- **DELIBERATIONS**

Convention portant sur la participation financière du centre aéré de La Motte du Caire – Année 2022

L'association des Foyers ruraux du 04 assurera le fonctionnement du centre aéré de la Motte du Caire.

Une convention est proposée aux communes pour signature. Cette convention, du point de vue de l'ensemble des conseillers municipaux de Valavoire, n'offre pas suffisamment de précisions quant aux modalités de participation financière des communes et des familles.

Proposition du conseil à transmettre à la Mairie de la Motte du Caire :

- que l'égalité d'accès des familles soit prévue ;
- qu'une fourchette de coût soit établie pour les familles ;
- que la commune soit informée du coût estimé de cette opération.

Vote = 5 voix « contre » la convention telle qu'elle a été proposée /
1 « abstention » : Madame RICHIER-PEIRETTI



Délibération sur les modalités de diffusion des procès-verbaux

Le PV sera publié sur le site internet de la commune sous 8 jours.

Le PV sera affiché au panneau officiel à l'extérieur de la Mairie

Un exemplaire papier sera mis à la disposition du public.

Vote = 6 voix « pour »

Délibération sur les projets concernant le budget de l'eau

Installation d'un compteur au captage de Font-Chabaude.

Vote = 6 voix « pour »

Délibération sur les projets concernant le budget de l'eau

Projet de téléalarme, le dispositif retenu sera moins coûteux que prévu au départ. Il sera installé par la société SOPEI qui a toujours donné entière satisfaction.

Vote = 6 voix « pour »

Délibération sur les projets concernant le budget de l'eau

Recalibrage des drains : Hervé MIRAN indique que Monsieur Pascal du Conseil Départemental conseille de se faire assister par le bureau d'étude Sol Concept (coût environ 3 000 euros).

Sol Concept souhaiterait au préalable une visite des drains par caméra (coût environ 600 euros). Hervé MIRAN et Robert LIEUTIER feront le maximum pour éviter ces coûts supplémentaires tout en visant les bons résultats nécessaires. L'entreprise MINETTO qui avait réalisé ces drains en 2010 est sollicitée avec une exigence de compétence.

Vote = 5 voix « pour » / 1 voix « abstention » : Madame RICHIER-PEIRETTI

Décision sur les conditions d'organisation des concerts Vivre Culture

Le concert de l'année dernière a été un succès.



Cette année, la commune de Valavoire a choisi elle-même les artistes qui se produiront le 15 juillet 2022.

Décision du conseil municipal pour le concert prévu le 15 juillet 2022 :
La commune ne prendra pas à sa charge le ticket de réduction proposé par l'OIT.
Comme l'année dernière, elle offrira le pot de l'amitié.

Décision prise à l'unanimité des présents.

Demande de subvention Amendes de police 2022

Hervé MIRAN propose de demander la subvention « amendes de police 2022 » pour financer le transport et la mise en place des pierres de parapet récupérées au pont de Font-Frede (travaux sur le D104).

Il s'agit d'assurer la sécurité du parking, place de l'église.

Vote = 6 voix « pour »

Modification du temps de travail d'un agent d'entretien

Hervé MIRAN propose de faire passer le temps de travail hebdomadaire de Madame Cécile PERRIN de 1h/semaine à 1h30/semaine.

Madame PERRIN consacre à l'entretien des locaux de la Mairie un temps bien supérieur à l'heure semaine prévue.

De plus, il s'agit pour elle d'assurer l'entretien de l'église avant et après les événements culturels organisés trois fois par la commune.

Vote = 6 voix « pour »

• QUESTIONS DIVERSES

Les travaux :

- La halle : la dalle béton a été coulée, les murs ont été créés.
La charpente sera livrée au cours de cette semaine.
La pose sera réalisée bénévolement par Robert LIEUTIER assisté de Monsieur MARROU qui facturera 500 euros le montage bois au-dessus de la charpente + PST et tuiles.



République Française
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Forcalquier

- L'air de retournement : Christiane RICHIER-PEIRETTI fait observer que les travaux réalisés ne lui semblent pas satisfaisants. Monique SEVIKIAN demande quel est le descriptif et le montant prévus dans le devis. Elle propose que tout le conseil se rende sur site pour évaluer la qualité des travaux exécutés et voir quelles sont les améliorations à apporter.
- Arrêté préfectoral sur les feux et problématiques de l'eau : Hervé MIRAN informe le conseil du contenu de cet arrêté. Hervé MIRAN expose les problèmes rencontrés sur l'alimentation de l'eau au niveau de la ventouse située sur le terrain de Madame AILHAUD.

Hervé MIRAN souligne le temps passé par lui-même, Robert LIEUTIER et Bernard BAYLE (bénévolement) pour remettre ce dispositif en service. Véronique PICHON remercie le Maire et l'adjoint pour ce travail et plus généralement pour leur investissement pour la commune.

- Achat du véhicule à la Mairie de Sisteron : Achat reporté.
- Nouvelle Mairie : Une subvention de 64 000 euros a été accordée au titre de la DETR. Un courrier sera adressé à Madame AILHAUD pour une proposition d'acquisition de sa maison.

La séance est levée à 12h00

Le Maire,
Hervé MIRAN



La secrétaire de séance,
Monique SEVIKIAN